

La stratégie nationale de santé 2018-2022 est publiée

Par Maître Laure SOULIER, Avocat à la Cour, Cabinet Auber.

La **stratégie nationale de santé (SNS) pour la période 2018-2022** a été arrêtée par le Gouvernement et publiée par le [décret du 29 décembre 2017, paru au Journal Officiel le 31 décembre 2017](#).

La SNS constitue le **cadre de la politique de santé en France** et se fonde [sur l'analyse dressée par le Haut Conseil de la santé publique](#) sur l'état de santé de la population, ses principaux déterminants, ainsi que sur les stratégies d'action envisageables. **Elle vise à répondre aux grands défis que rencontre notre système de santé**, à savoir :

- les risques sanitaires liés à l'augmentation de l'exposition aux polluants et aux toxiques ;
- les risques d'exposition de la population aux risques infectieux ;
- les maladies chroniques et leurs conséquences ;
- l'adaptation du système de santé aux enjeux démographiques, épidémiologies et sociétaux.

Cette SNS sera ainsi mise en œuvre autour de **quatre thèmes prioritaires** :

- 1. La prévention et la promotion de la santé** : alimentation saine et activité physique, prévention des maladies infectieuses, lutte contre les conduites addictives, promotion de la santé mentale, environnement et conditions de travail favorables à la santé, amélioration du dépistage, prévention de la perte d'autonomie.
Le but est notamment de « *réduire des facteurs de risque qui induisent des coûts sociaux considérables* » (20,4 milliards d'€ pour l'obésité, 15 milliards d'€ pour l'alcool et 26,6 milliards pour le tabac).
- 2. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé** : parcours organisés à l'échelle du territoire, plan d'accès aux soins présenté en octobre dernier par la Ministre.
- 3. La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins** : évolution de la tarification à l'activité vers le parcours et formation des professionnels. Le Gouvernement entend notamment « *mettre en place une organisation des soins moins centrés sur l'hôpital* » en poursuivant le développement de l'ambulatoire.
- 4. L'innovation** : meilleure association des patients, professionnels et usagers, télémédecine, objets connectés, crédits spécifiques pour sélectionner très tôt les projets à fort potentiel.

Cette politique sera déclinée dans l'ensemble des milieux de vie notamment les écoles, les entreprises, les administrations, les forces de l'armée, les établissements de santé ou médico-sociaux, les structures d'accompagnement social, les lieux de prise en charge judiciaire et les lieux de privations de liberté.